

Synthèse programme “ Éducation et autogestion ” du diabète de type 2 (Hors trajet de soins)¹

Critères médicaux	» Diabète de type 2 » Traitement, ou début d'un traitement, d'incrétino-mimétiques injectables ou d'une seule injection d'insuline par jour	
Conditions supplémentaires	» DMG » Le médecin généraliste envoie une notification au médecin-conseil de la mutualité	
Avantages généraliste et spécialiste	» Pas d'honoraire forfaitaire	
Avantages patient	» Pas d'avantage au niveau du ticket modérateur	
Mesures de soutien pour le patient	Quoi ?	Conditions
Éducation	Éducation donnée par le médecin généraliste	Le généraliste confirme que l'éducation est donnée (notification)
Matériel²	Glucomètre avec tiges et en lancettes : 1 ^{ère} prescription » pour la 1 ^{ère} année : glucomètre + 2 x 50 tiges + 100 lancettes	Prescription du généraliste avec mention : Programme “ Éducation et autogestion ”
	Tiges et lancettes : renouvellement » chaque année : 2 x 50 tiges + 100 lancettes	Prescription du généraliste avec mention : Programme “ Éducation et autogestion ” Condition : HbA1c < 7,5% dans les 3 mois précédant la prolongation
	Glucomètre : renouvellement possible après 3 ans	Prescription du généraliste avec mention : Programme “ Éducation et autogestion ” Condition : HbA1c < 7,5% dans les 3 mois précédant la prolongation
Consultation diététique	2 sessions/an	Prescription du généraliste Le patient a un passeport diabète
Consultation podologie	2 sessions/an	Prescription du généraliste avec mention du groupe à risque de problèmes du pied ³ , auquel le patient appartient Le patient a un passeport diabète

¹ Également appelé “programme de contrôle restreint de la glycémie”

² Pas de cumul avec trajet de soins ou convention diabète possible

³ Le patient appartient à un des groupes à risque suivants :

- » groupe 1 (perte de sensibilité au niveau du pied dépistée sur base d'un monofilament 10g)
- » groupe 2a (déformations orthopédiques légères telles que têtes métatarsiennes proéminentes avec cors minimes et/ou orteils souples en forme de marteau ou de griffe et/ou hallux valgus restreint < 30°)
- » groupe 2b (anomalies orthopédiques plus prononcées)
- » groupe 3 (troubles vasculaires ou plaies aux pieds ou amputation antérieures ou Charcot)

